



## **Le conseil d'administration de Pixium Vision annonce la mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société**

Le mardi 23 juin 2015 à 11:30 heures, les membres du Conseil d'administration se sont réunis, sur convocation du Président.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Bernard Gilly, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Khalid Ishaque, Administrateur et Directeur Général Délégué
- Monsieur Timothy John Haines, administrateur
- Monsieur James A Reinstein, administrateur
- La société Omnes Capital représentée par Madame Alexia Perouse, administrateur
- La société Sofinnova Partners représentée par Monsieur Antoine Papiernik, administrateur
- La société Bpifrance Participations représentée par Madame Mailys Ferrère, administrateur

Participent à la réunion par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective et sont réputés présents au regard des dispositions du règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration et de l'article 17 des statuts de la Société : Monsieur André-Michel Ballester, administrateur.

Est absente et excusée :

- La société Bpifrance Investissement représentée par Madame Chahra Louafi, administrateur

Le Conseil, réunissant au moins la moitié des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour composé notamment de l'élément suivant :

- *Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 à l'effet d'opérer sur les propres actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce*

Le Président précise que l'Assemblée Générale Mixte de ce jour a adopté une résolution qui autorise le Conseil d'administration pour une période de 18 mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Le Président rappelle que le descriptif du programme qui constitue une information réglementée, a été diffusé selon les modalités prévues aux articles 221-3 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 dans les termes prévus par la huitième résolution de ladite Assemblée de la façon suivante :

- Les actions pourront être rachetées en une ou plusieurs fois aux époques que le Conseil d'administration appréciera (y compris en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur) ;
- La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable ;
- Le nombre total d'actions pouvant être rachetées s'élève 10 % du capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Le prix maximum d'achat étant de 25 euros par action, le montant maximal de l'opération s'élève à 31.824.475 euros ;

Les achats pourront être faits en vue :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action PIXIUM VISION par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires de ce jour dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire.

La société fera intervenir un prestataire de services d'investissement dans le cadre de son contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

En conséquence devront être effectuées les formalités qui découlent de la mise en œuvre du présent programme, notamment la tenue d'un registre d'achats et de ventes ainsi que les publicités à effectuer mensuellement et au fil de l'eau, et plus généralement faire tout le nécessaire en pareille matière.

## Contacts

### Pixium Vision

Pierre Kemula, CFO

[investors@pixium-vision.com](mailto:investors@pixium-vision.com)

+33 1 76 21 47 30

 @PixiumVision

## A propos de Pixium Vision ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com), @PixiumVision)

Pixium Vision développe des systèmes de restauration de la vision (SRV) innovants pour permettre aux personnes ayant perdu la vue de vivre de façon plus autonome. Les SRV de Pixium Vision sont des systèmes composés de plusieurs éléments de haute technologie associés à une intervention chirurgicale et à une période de rééducation. Ils visent à offrir à terme aux patients une vision aussi proche que possible de la normale.

Le SRV IRIS<sup>®</sup> est actuellement en phase d'essais cliniques dans plusieurs centres en Europe. Les patients supportent bien leur implant à ce jour et des améliorations de la perception visuelle des patients aveugles sont observées. Les résultats de ces études seront utilisés pour déposer une demande de marquage CE. L'approbation d'IRIS est attendue en 2015.

Pixium Vision développe également PRIMA, un implant sous-rétinien, qui est actuellement à un stade préclinique. La société envisage de commencer les essais cliniques de PRIMA en Europe en 2016.

En outre, Pixium Vision est impliquée, aux côtés de Gensight Biologics et de l'Institut de la Vision, dans le consortium SIGHT AGAIN, qui a pour ambition de restaurer la vision de patients légalement aveugles, atteints de rétinopathie pigmentaire à différents stades de la maladie.



Pixium Vision est coté sur Euronext (Compartiment C) à Paris.  
ISIN: FR0011950641 ; Mnemo: PIX

*IRIS<sup>®</sup> est une marque déposée de Pixium-Vision SA*

## Avertissement

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Pixium Vision et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Pixium Vision diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives.

Pixium Vision émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres.

Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Pixium Vision et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer au chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base de la Société enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I. 14-030 le 12 mai 2014 et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération, lesquels peuvent être consultés sur les sites de l'Autorité des marchés - AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Pixium Vision ([www.pixium-vision.com](http://www.pixium-vision.com)).